

Meublés de tourisme comment les assurer ?



En pleine saison touristique, les propriétaires de meublés de tourisme effectuent les derniers préparatifs pour accueillir au mieux leurs clients. Mais ont-ils pensé à assurer leur bien ? Le point avec Richard Crater, responsable du Développement chez **Assurance Outremer**.

Texte Marie Ozier-Lafontaine

Pourquoi est-ce si important d'assurer son meublé de tourisme ?

Richard Crater : Pour la simple et bonne raison qu'il est soumis aux mêmes risques que son habitation principale ! L'assurance habitation est vivement recommandée pour prévenir les risques tels que les dommages générés par les aléas climatiques (cyclones et tremblements de terre), les vols, les incendies, les dégâts des eaux (...) mais aussi les accidents subis ou causés par les habitants (inondation chez son voisin, chute dans sa maison...). Notre assurance multirisque, qui intègre la responsabilité civile, protège les propriétaires comme les locataires des meublés de tourisme. C'est indispensable, d'autant qu'il existe des risques spécifiques.

Quels sont ces risques spécifiques ?

Dans la mesure où ils accueillent des clients, les meublés de tourisme sont soumis à une probabilité plus grande d'accidents. Il est important que le propriétaire puisse louer son bien en toute sérénité, sans craindre de devoir payer de sa poche en cas de chute au bord de la piscine ou de brûlure avec le barbecue ! Il est primordial de s'assurer, surtout quand on reçoit des touristes étrangers, dont les systèmes d'assurance ne fonctionnent pas comme en France. Avec nos options, nous assurons tous les risques « classiques » d'une habitation, auxquels nous ajoutons certaines protections particulières. Par exemple, nous proposons la couverture en cas de perte d'exploitation, si le bien endommagé ne peut plus être loué. Nous avons aussi intégré le risque d'intoxication alimentaire pour les tables d'hôtes.



AU SUJET D'ASSURANCE OUTREMER

Assurance Outremer propose depuis 26 ans des contrats d'assurance aux particuliers et aux entreprises des Antilles. Fortement ancré et impliqué au sein de nos territoires, Assurance Outremer est un assureur de proximité, répondant au plus près aux besoins de ses clients : habitation, auto, couverture des entreprises, santé, santé collective, prévoyance... Répartis sur les territoires ultramarins, les délégués de l'Assemblée Générale sont particulièrement sensibles aux interventions de proximité de la société.

www.assurance-outremer.com

Proposez-vous un accompagnement particulier de vos assurés, dans le cadre de votre assurance habitation ?

Oui, dans le cadre de notre assurance multirisque, nous proposons par exemple la protection juridique. Elle permet, en cas de litige avec un client, un voisin ou un organisme, d'apporter des conseils et de négocier avec l'autre partie, pour trouver un terrain d'entente. Nous mettons aussi en place une assistance spécifique, comme le remplacement de serrure, le gardiennage du domicile sinistré pendant 48 heures... Nous tâchons de répondre au plus près aux attentes de nos clients.

Quel conseil donneriez-vous aux loueurs de meublés touristiques ?

Nous entrons en période cyclonique. Protégez votre bien (élagage des arbres, nettoyage des ravines, fixation des toits, scan des documents importants, conservation des contacts ...) !



Assuré pa pétèt !